Dans un courrier adressé aux Préfets, Olivier KLEIN donne de nouveaux éléments structurants pour l'avenir de la Politique de la ville.

MINISTÈRE CHARGÉ DE LA VILLE ET DU LOGEMENT
Liberté
Égalité
Fraternité

Réf. : MVL/2023-03/11767

Paris, le 3 avril 2023

Le ministre

à

Mesdames et Messieurs les préfets de région
Mesdames et messieurs les préfets de département
Mesdames et Messieurs les préfets délégués à l'égalité des chances

Objet : Prochaine génération des contrats de ville : « Engagements Quartiers 2030 ».

Grâce à votre action en synergie avec les habitants, les collectivités locales et les associations dans les quartiers populaires, le taux de chômage y est en baisse pour la sixième année consécutive, les enfants apprennent mieux dans des classes dédoublées, la lutte contre les trafics produit des résultats et les quartiers rénovés changent de visage.
Ces réussites doivent nous donner l'énergie d'aller plus loin, car les difficultés que rencontrent les habitants de ces quartiers restent immenses. C'est l'ambition que porte le Président de la République à travers la démarche « Quartiers 2030 » : favoriser l'émancipation par l'éducation, l'emploi, l'entrepreneuriat, la sécurité, la qualité architecturale et la transition écologique, la lutte contre les discriminations.
Pour se réaliser, cette ambition doit reposer sur la mobilisation du droit commun comme sur des outils locaux plus souples, plus adaptables, plus proches des besoins. Tel est l'esprit de la refonte des contrats de ville qui doit entrer en vigueur le 1er janvier 2024 et qui repose sur trois piliers : un zonage actualisé, une participation citoyenne ravivée, une contractualisation resserrée.

1. « Quartiers 2030 » s'exprime dans une nouvelle géographie prioritaire actualisée, capable de plus de souplesse face aux évolutions des territoires.

Ainsi, alors que la carte actuelle des 1514 quartiers prioritaires de la politique de la ville est fondée sur des critères de revenus et de population datant de 2011, l'INSEE et l'ANCT ont actualisé les données avec celles de 2019, en conservant le même indicateur de pauvreté.

La cartographie initiale de travail construite à partir des données de l'INSEE vous sera communiquée dans les tous prochains jours. Ces éléments cartographiques seront la base de vos échanges avec les élus locaux pour déterminer et adapter les contours des quartiers prioritaires en veillant à respecter les critères de pauvreté et de population inscrits dans la loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine du 21 février 2014.

Hôtel de Roquelaure
246, boulevard Saint-Germain-75007 Paris
Tél. : 33 (0)1 40 81 21 22
www.ville-logement.gouv.fr

Des visioconférences organisées puis un courrier aux Préfets adressé par Olivier KLEIN, ministre de la Ville : le top départ des nouveaux contrats de ville est lancé.

Les contrats arrivent à échéance le 31 décembre 2023. Avec comme horizon de nouveaux contrats pour le 1er janvier 2024, le monde de la Politique de la ville attendait avec impatience, depuis la nomination du ministre, cette nouvelle séquence d'élaboration de la contractualisation.

Après quelques allocutions [1], rendez-vous ministériels et auditions parlementaires [2], le contour de ces contrats commençait à se dessiner : Le cadre législatif issu de la Loi Lamy serait celui des prochains contrats, tout en y ajoutant de nouvelles priorités autour d'une boussole (Quartier du plein emploi, quartier de la transition, quartiers de l'émancipation, quartier plus sûr) et d'un cap : celui de 2030.

MINISTÈRE CHARGÉ DE LA VILLE ET DU LOGEMENT
Liberté
Égalité
Fraternité

Réf. : MVL/2023-03/11767

Paris, le 3 avril 2023

Le ministre

à

Mesdames et Messieurs les préfets de région
Mesdames et messieurs les préfets de département
Mesdames et Messieurs les préfets délégués à l'égalité des chances

Objet : Prochaine génération des contrats de ville : « Engagements Quartiers 2030 ».

Grâce à votre action en synergie avec les habitants, les collectivités locales et les associations dans les quartiers populaires, le taux de chômage y est en baisse pour la sixième année consécutive, les enfants apprennent mieux dans des classes dédoublées, la lutte contre les trafics produit des résultats et les quartiers rénovés changent de visage.
Ces réussites doivent nous donner l'énergie d'aller plus loin, car les difficultés que rencontrent les habitants de ces quartiers restent immenses. C'est l'ambition que porte le Président de la République à travers la démarche « Quartiers 2030 » : favoriser l'émancipation par l'éducation, l'emploi, l'entrepreneuriat, la sécurité, la qualité architecturale et la transition écologique, la lutte contre les discriminations.
Pour se réaliser, cette ambition doit reposer sur la mobilisation du droit commun comme sur des outils locaux plus souples, plus adaptables, plus proches des besoins. Tel est l'esprit de la refonte des contrats de ville qui doit entrer en vigueur le 1er janvier 2024 et qui repose sur trois piliers : un zonage actualisé, une participation citoyenne ravivée, une contractualisation resserrée.

1. « Quartiers 2030 » s'exprime dans une nouvelle géographie prioritaire actualisée, capable de plus de souplesse face aux évolutions des territoires.

Ainsi, alors que la carte actuelle des 1514 quartiers prioritaires de la politique de la ville est fondée sur des critères de revenus et de population datant de 2011, l'INSEE et l'ANCT ont actualisé les données avec celles de 2019, en conservant le même indicateur de pauvreté.

La cartographie initiale de travail construite à partir des données de l'INSEE vous sera communiquée dans les tous prochains jours. Ces éléments cartographiques seront la base de vos échanges avec les élus locaux pour déterminer et adapter les contours des quartiers prioritaires en veillant à respecter les critères de pauvreté et de population inscrits dans la loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine du 21 février 2014.

Hôtel de Roquelaure
246, boulevard Saint-Germain 75007 Paris
Tél. : 33 (0)1 40 81 21 22
www.ville.logement.gouv.fr

Courrier ayant pour objet la prochaine génération des contrats de ville : "Engagements quartiers 2030" signé Olivier KLEIN le 3 avril 2023 et tramsis aux Préfets.

Poids : 727.32 Ko
Téléchargement [3] Favoris + [4]
Afficher/masquer la transcription

Courrier ayant pour objet la prochaine génération des contrats de ville : "Engagements quartiers 2030" signé Olivier KLEIN le 3 avril 2023 et tramsis aux Préfets.

Cette fois-ci et après une ouverture en mars sur la participation citoyenne avec le lancement de la commission Mechmache [5], le courrier adressé aux Préfets vient consolider deux postulats évoqués jusqu'ici :

- L'**actualisation de la géographie prioritaire** est en cours,

- Les c**ontrats de ville "Engagements 2030"** seront souples, adaptables et au plus proche des besoins.

Sur l'actualisation de la géographie prioritaire :

Les données sur les revenus et la population ont été mises à jour par l'INSEE avec des données de 2019, ce qui permet de dessiner de nouvelles délimitations pour les quartiers, sur un cadre identique. Ce travail sera mené d'ici la fin 2023 pour élaborer la nouvelle géographie prioritaire pour les six prochaines années. Celle-ci sera entérinée par un décret en décembre 2023. En parallèle de ce courrier, les services de l'Etat ont reçu une note explicative de l'ANCT le 13 avril pour mener la concertation sur cette nouvelle géographie prioritaire. Une carte interactive a été conçue en interne pour les services de l'Etat pour proposer une nouvelle géographie prioritaire et pouvoir concerter les territoires. Une consultation sera ainsi engagée pour aboutir à une première proposition de géographie prioritaire en septembre 2023. La concertation reposera sur les critères de population (1.000 habitants par quartiers), le revenu (par rapport à l'aire urbaine et par rapport à la France métropolitaine), le caractère urbain de l'aire urbaine (plus de 10.000 habitants), mais aussi sur la bonne adéquation avec les secteurs de l'éducation prioritaire. A partir de ces éléments, la géographie prioritaire sera adoptée en fin d'année avec 3 cas de figures possibles :

- Des quartiers sortants (par l'amélioration des revenus ou la baisse démographique),
- Des QPV potentiellement maintenus mais pouvant faire l'objet d'ajustement dans les contours,
- Des quartiers entrants (lié à une dégradation des revenus et/ou une augmentation de la population).

Sur les contrats de ville :

Les nouveaux contrats de ville pourraient s'appeler "**Engagements Quartiers 2030"** et comporter un socle pour les thématiques transversales ainsi qu'une partie dédiée aux projets de quartier. Les objectifs seront limités en nombre pour permettre une meilleure convergence parmi les priorités affichées. Les financements pour une durée de 3 ans seront encouragés afin diminuer la charge administrative et la mobilisation de l'ingénierie concernant l'appel à projet. Les contrats pourront comporter un volet investissement et des engagements des co-financeurs selon une logique pluriannuelle. Les contrats de ville seront effectifs en janvier 2024 pour une période de trois ans renouvelables, ce qui leur permettra de se synchroniser avec le calendrier électoral (les Municipales sont prévues au printemps 2026).

Enfin, la feuille de route du gouvernement [6] présentée le 26 avril annonce un **Comité interministériel des Villes** en juin 2023.

Afin de mener à bien cette phase de rédaction des nouveaux contrats de ville, l'IREV propose un cycle de qualification aux élus [7] et pilotes des Contrats de ville. [8]

Dates: Mercredi 26 avril 2023 - 14:45
Thématiques: Politique de la ville - DSU [9]
Publié le 21 avril 2023

URL de la source (modifié le 02/05/2023 - 22:24): https://www.irev.fr/actualites-0/engagements-quartiers-2030-la-nouvelle-generation-des-contrats-de-ville

Liens
[1] https://www.irev.fr/actualites-0/olivier-klein-donne-ses-orientations-pour-la-politique-de-la-ville
[2] https://www.irev.fr/actualites-0/la-future-contractualisation-politique-de-la-ville-se-dessine
[3] https://www.irev.fr/sites/default/files/atoms/files/03-11767_engagements_quartiers_2030_prefets_pedec.pdf
[4] https://www.irev.fr/javascript%3A%3B
[5] https://www.irev.fr/actualites-0/lancement-de-la-commission-mechmache-sur-la-participation-citoyenne-dans-les-quartiers
[6] https://www.gouvernement.fr/dossier-de-presse/feuille-de-route-du-gouvernement
[7] https://www.irev.fr/actualites-0/preparer-la-nouvelle-contractualisation-un-cycle-dedie-aux-elus-locaux
[8] https://www.irev.fr/thematiques/politique-de-la-ville-dsu/preparer-les-nouvelles-contractualisations-politique-de-la-0
[9] https://www.irev.fr/taxonomy/term/3692